

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 11 MARS à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des Fêtes de Thennes, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

Membres
du Bureau Communautaire

Titulaires : 29

Membres présents : 28

Date de la convocation

4 mars 2021

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :
Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, BERTOUX Julia, DAMAY Lydie, PERONNET Fabienne,
Messieurs SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, COTTARD Yves, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, CHANTRELLE Brice, LEROY Jean-Maurice,

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Madame RILLET Anne
Messieurs CAPELLE Hubert, DELANAUD Stéphane, BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, BOUCHER Michel, VAN OOTEGHEM J. Michel, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, LEVASSEUR Roger, DUTILLEUX Olivier, HOLLINGUE Rémy

● Absent et / ou Excusé :
Monsieur TOURNIQUET Gautier

**OBJET : ACCORD DE PRINCIPE – CESSION D'UN TERRAIN A LA COMMUNE D'AILLY SUR NOYE
PROJET D'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS**

La CCALN est propriétaire de la parcelle ZK64 d'une surface de 17 263 m² située Chemin d'Alfortweiler à Ailly sur Noye (classée NL1 au PLUi Val de Noye)
Sur ce site, ont été édifiés par la CC Val de Noye, les installations du Complexe Sportif Pierre NORMAND et une partie du Pôle multi-accueil Coquille de Noye.

Vu l'exposé de M. Pierre DURAND, Maire d'Ailly sur Noye,

La mairie d'Ailly sur Noye envisage un programme de réhabilitation et reconfiguration de ses installations sportives. Il est prévu la construction de deux terrains de tennis couverts et deux terrains extérieurs.
Eu égard à la faisabilité, à la configuration du site et à l'opportunité de voir regrouper les installations sportives couvertes dans une même zone, qu'elles soient communales ou intercommunales.
L'emplacement présagé de ce projet se situerait sur l'espace libre entre le Complexe Sportif Pierre NORMAND et la voie ferrée. La surface estimée nécessaire à la réalisation de ce projet serait 5 000 m² (Plan projeté ci-joint)

Compte tenu de ce qui précède et en réponse à la demande d'Ailly sur Noye,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

Sous toutes réserves relatives à l'estimation du service des évaluations domaniales, à la surface exacte, aux contraintes urbanistiques ou géologiques et compte tenu de la nécessité d'une délibération du Conseil communautaire pour convenir formellement de la vente,

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le

SLOW

ID: 080-200070969-20210311-2021_1103_02B-DE

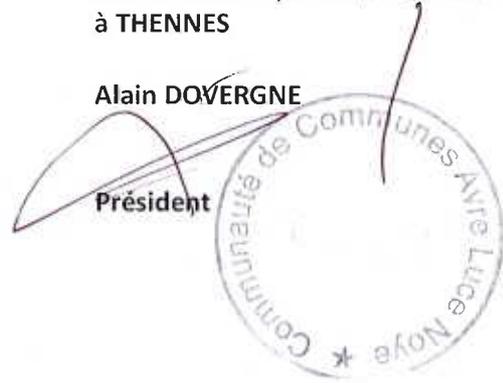
- Pose un accord de principe à la cession d'une partie de la parcelle ZK64 Noye en vue de réaliser son projet d'équipements sportifs tel que décrit ci-dessus,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 11 MARS 2021
à THENNES

Alain DOVERGNE

Président



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...12.03.21
Affiché le 12.03.21.....